

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 décembre 2021**

**Canada  
Province de Québec  
Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 6 décembre 2021 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

**SONT PRÉSENTS**

Monsieur le maire  
Mesdames les conseillères

Messieurs les conseillers

Rémi Fortin  
Johanne Fillion  
Lyne Gagnon  
Berthier Fortin  
Roger Vaillancourt  
Serge Fillion

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Rémi Fortin.

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE**

Madame la directrice générale  
et greffière-trésorière

Joyce Bérubé

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire Rémi Fortin ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

**2021-12-224**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour comme préparé et lu, en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2021-12-225**

**LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 15 novembre 2021 qui leur a été transmis à l'avance;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 comme rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2021-12-226**

**APPROBATION - COMPTES À PAYER, CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer au montant de soixante mille deux cent soixante-sept dollars et quarante-quatre (60 267.44 \$), la liste des prélèvements bancaires au montant de onze mille vingt-neuf dollars et quatre-vingt-treize (11 029.93 \$), et les salaires nets payés au montant de onze mille sept cent trente et un dollars et soixante-seize (11 731.76 \$).

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 décembre 2021

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un total de quatre-vingt-trois mille vingt-neuf dollars et treize (83 029.13 \$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 2436 à 2459 du compte bancaire numéro 400058.

**QUE** ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

#### **DÉPÔT – RAPPORT ANNUEL DES CONTRATS DE PLUS DE 2 000 \$ TOTALISANT PLUS DE 25 000 \$ AVEC LE MÊME CONTRACTANT – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

Le conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane prend acte du dépôt du Rapport annuel des contrats de plus de 2 000 \$ totalisant plus de 25 000 \$ avec le même contractant.

#### **DÉPÔT – RAPPORT ANNUEL DES FACTURES SUPÉRIEURES À 2 000 \$ - MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

Le conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane prend acte du dépôt du Rapport annuel des factures supérieures à 2 000 \$.

#### **DÉPÔT – RAPPORT ANNUEL DES FACTURES SUPÉRIEURES À 25 000 \$ - MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

Le conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane prend acte du dépôt du Rapport annuel des factures supérieures à 25 000 \$.

#### **DEMANDE CITOYENNE – COUPE D'ARBRES – 202, AVENUE SAINT-RENÉ – MADAME CLAUDIA DERoy ET MONSIEUR DANY GAGNÉ**

Étant une demande concernant la coupe d'arbres situés sur la route 195 et que la Municipalité de Saint-René-de-Matane n'a aucun pouvoir décisionnel sur cette route, car elle est sous la supervision du Ministère du Transport, il est recommandé à Madame Deroy et Monsieur Gagné de faire les démarches auprès du Ministère du Transport.

2021-12-227

#### **MANDAT – ESTIMATION DES COÛTS – PROJET 10<sup>E</sup> ET 11<sup>E</sup> RANG – TÉTRA TECH QUI INC.**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de travaux de réfection d'une partie du 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> Rang qui consiste à la stabilisation du talus, à l'enrochement et à l'ajout d'une glissière de sécurité, fait parti de la programmation TECQ 2019-2023;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane doit connaître le coût de tels travaux;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**QU'**avant d'effectuer des travaux, la municipalité souhaite avoir une estimation des coûts pour leurs réalisations.

**QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane mandate la firme Tétra Tech QI inc. pour réaliser le mandat d'évaluer les coûts pour ce projet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-12-228

#### **ACHAT – DÉFIBRILLATEURS ZOLL AED PLUS AVEC ÉLECTRODES ADULTES ET PÉDIATRIQUES – SECOURS RM**

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 décembre 2021

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane ne possède aucun défibrillateur sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la possession d'un tel équipement pourrait sauver des vies;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant d'aide financière reçu du gouvernement pour la gestion de la pandémie de la COVID-19 n'a pas été entièrement utilisé;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu trois soumissions;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'**acheter deux (2) défibrillateurs de marque ZOLL AED Plus, comprenant une paire d'électrodes adultes, un masque RCR de poche et un étui de transport, au montant de mille quatre cent vingt-cinq dollars (1 425.00 \$) chacun, taxes en sus. **D'**acheter également deux (2) paires d'électrodes

pédiatriques au coût de cent dix-huit (118,00 \$) chacune, taxes en sus. et livraison gratuite chez Secours RM.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-12-229

**ACHAT – AFFICHEUR DE VITESSE KAMELION 15 SUR BAC TRANSPORTABLE, REMORQUE ET PANNEAU SOLAIRE 100 W – FONDS DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FDT) - TRAFIC INNOVATION INC.**

**CONSIDÉRANT** les répercussions observées de l'installation d'un afficheur de vitesse à l'entrée du village;

**CONSIDÉRANT** les besoins additionnels d'agir pour diminuer la vitesse sur le territoire de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** l'un des objectifs du fonds du développement du territoire (FDT) géré par la MRC de la Matanie est d'agir pour un environnement sain et une qualité de vie;

**CONSIDÉRANT QU'**un des objectifs de la Politique MADA est de réduire la vitesse dans différents secteurs de la municipalité pour pourvoir la sécurité de nos aînés;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'**acheter un afficheur de vitesse Kamelion 15 sur bas transportable ainsi que la remorque et le panneau solaire 100 W au montant de quatorze mille neuf cent quatre-vingt-cinq dollars (14 985,00 \$), taxes en sus.

**DE** déposer une demande d'aide financière aux Fonds du développement du territoire (FDT) au montant de onze mille dollars (11 000,00 \$).

**QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane assumera la différence des coûts de l'achat de l'afficheur de vitesse.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-12-230

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS L'ENVELOPPE FRR, VOLET 4 POUR L'ACHAT DE BACS ROULANTS ET MINI-BACS DE CUISINE – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane doit faire l'achat de bacs bruns et de mini-bacs de cuisine pour la collecte de matières organiques en 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité veut bénéficier de l'enveloppe budgétaire de FRR volet 4 pour l'acquisition desdits bacs;

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 décembre 2021

**CONSIDÉRANT QUE** cette enveloppe est pour les municipalités Q5 et qu'il y a un intérêt de se regrouper pour déposer le projet conjointement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

**QUE** le Conseil de la Municipalité de Saint-René-de-Matane sollicite une aide financière de quarante-trois mille cent quatre-vingt-deux dollars (43 182.00 \$) dans l'enveloppe FRR volet 4 pour l'achat de bacs roulants et de mini bacs de cuisine pour la collecte des matières organiques conjointement avec les municipalités participantes du Q5.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-12-231

**MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – GROUPE ARCHITECTE MB INC. – RÉVISION DU PLAN ET DES COÛTS DE CONSTRUCTION DU BÂTIMENT DE SERVICES – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère de la Culture et des Communications estime que les besoins de bases de la Municipalité de Saint-René-de-Matane pour la du local habitant la bibliothèque est d'un minimum de cent vingt-cinq (125) mètres carrés;

**CONSIDÉRANT QUE** le local envisagé dans le nouveau bâtiment de services est de seulement cent dix (110) mètres carrés;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** mandater le Groupe architecte MB inc. pour la modification des plans existants en augmentant la superficie du secteur de la bibliothèque à 125 mètres carrés afin d'adapter les plans aux exigences du Ministère de la Culture et des Communications.

**DE** mandater le groupe Architecte MB inc. pour refaire une estimation des coûts en prenant compte l'agrandissement demandé précédemment.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-12-232

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CENTRE MULTIFONCTIONNEL (BIBLIOTHÈQUE, FERMIERES ET LOISIRS) – PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS – MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane souhaite réaliser le projet de construction d'un *Centre multifonctionnel* estimé à sept cent soixante-douze mille neuf cent soixante-dix-huit dollars et quatre-vingt-douze (772 978.92 \$);

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère dispose d'un programme d'aide financière;

**CONSIDÉRANT QUE** la bibliothèque offre présentement huit (8) heures d'ouverture par semaine et que les lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec mentionnent un minimum de onze (11) heures d'ouverture par semaine, pour atteindre le niveau « BON », et que l'atteinte de ce niveau est requise lors d'un projet de présentation d'une bonification de l'offre de service en bibliothèque;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

**QUE** la présente résolution remplace la résolution 2021-03-055.

**DE** déposer une demande d'aide financière de deux cent quarante-quatre mille soixante-quatre dollars et cinquante (244 064.50 \$) dans le cadre du programme *AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES CULTURELLES* pour la réalisation du projet de construction d'un centre multifonctionnel.

**DE** mandater Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, a signé toute documentation officielle, incluant la convention d'aide financière à intervenir.

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 décembre 2021

**DE** hausser le nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire de la bibliothèque à onze (11) heures par semaine dès la fin du projet.

**D'**assumer une part estimée à un minimum de cent soixante-cinq mille dollars (165 000 \$) dans la réalisation du projet.

**D'**assumer le financement ou d'en trouver une source ne provenant ni directement ni indirectement du Gouvernement du Québec ou de celui du Canada, le cas échéant, pour l'ensemble des coûts non admissibles, incluant tout dépassement des coûts éventuels.

**D'**assumer toute hausse du budget de fonctionnement de l'infrastructure culturelle générée par le projet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-12-233

#### **ENTENTE – LOCATION DE GYMNASE DE L'ÉCOLE – COMMISSION SCOLAIRE DES MONTS ET MARÉES ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

**CONSIDÉRANT** la demande de plusieurs citoyens concernant la possibilité de louer le gymnase de l'école St-René-Goupil;

**CONSIDÉRANT** les demandes de la Commission scolaire des Monts et Marées qui consistent à fournir une assurance responsabilité de cinq millions (5 000 000) et de fournir une personne pour effectuer la surveillance lors de location;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente doit être signée entre les deux parties;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** le conseil municipal autorise le maire Monsieur Rémi Fortin et Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière à signer l'entente entre la Commission scolaire des Monts et Marées et la Municipalité de Saint-René-de-Matane concernant la location du gymnase de l'école St-René-Goupil.

**D'**autoriser l'augmentation de l'assurance responsabilité à cinq millions (5 000 000) et de remettre copie de l'entente à l'assureur.

**DE** fournir le personnel nécessaire pour la surveillance lors de l'utilisation du gymnase.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-12-234

#### **PROGRAMMATION TECQ 2019-2023 – CORRECTION PROGRAMMATION 2 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane a pris connaissance du *Guide relatif* aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Madame Lyne Gagnon, et résolu;

**QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

**QUE** la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 décembre 2021

découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

**QUE** la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux **N° 2** (corrigée) ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**QUE** la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq (5) années du programme.

**QUE** la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

**QUE** la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux **N° 2** ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **2021-12-235 DÉSIGNATION – RESPONSABLE DU DOSSIER ENVIRONNEMENT – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** désigner Monsieur Berthier Fortin à titre de responsable du dossier « ENVIRONNEMENT » de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **2021-12-236 PRISE D'ACTE - DÉPÔT – AUDIT DE CONFORMITÉ DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC CONCERNANT L'ADOPTION DU BUDGET – NOVEMBRE 2021**

Il est proposé par Madame Lyne Gagnon, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** prendre acte du dépôt de l'Audit de conformité de la commission municipale du Québec concernant l'adoption du budget déposé en novembre 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **2021-12-237 PRISE D'ACTE – DÉPÔT DU CERTIFICAT DE BON FONCTIONNEMENT DES APPAREILS DE DÉTECTION DE MONOXYDE DE CARBONE SITUÉ AU GARAGE MUNICIPAL AINSI QU'À LA CASERNE – DETEKTA SOLUTIONS**

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** prendre acte du dépôt du Certificat de bon fonctionnement des appareils de détection de monoxyde de carbone situé au garage municipal ainsi qu'à la caserne, émis par Detekta Solutions.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **2021-12-238 FÊTE DE NOËL 2021 – MUNICIPALITÉ SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 décembre 2021

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane trouve important de démontrer son appréciation aux employés municipaux;

**CONSIDÉRANT QU'**elle croit qu'il est important de créer des liens d'appartenance entre les employés et les élus;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

**D'**offrir une boîte cadeau de produits du terroir offerte par la Fromagerie du Littoral au coût de soixante-cinq dollars (65 \$), taxes en sus, aux six (6) employés municipaux.

**D'**organiser un repas pour les employés ainsi que les élus le 8 janvier 2022 à 18 h. Le repas servi sera du méchoui au coût de vingt-huit dollars et vingt-quatre (28.24 \$) par personne, taxes en sus. De plus, il est décidé que les conjoints(es) sont invités.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-12-239

#### **AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 6 – PROJET « RÉHABILITATION DU CHEMIN DE LA RÉSERVE-FAUNIQUE ET DE LA ROUTE DE LA BOUCANERIE » - CERTIFICAT DE FIN DE TRAVAUX – RIRL – LES ENTREPRISES D'AUTEUIL ET FILS INC.**

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'**autoriser la directrice générale et greffière-trésorière Joyce Bérubé à signer le certificat de fin de travaux;

**D'**autoriser également le paiement du décompte progressif no 6, daté du 16 novembre 2021, à Les Entreprises d'Auteuil et Fils inc. concernant les travaux exécutés dans le cadre du projet « Réhabilitation du chemin de la Réserve-Faunique et de la route de la Boucanerie » pour un montant de trente-neuf mille quatre cent quarante-sept dollars et quatre-vingt-quatre (39 447.84 \$), taxes en sus, représentant la libération de la retenue de garantie, selon la recommandation de Tetra Tech QI inc.

**DE** transmettre copie de la présente résolution à Les Entreprises d'Auteuil et Fils inc. et à Tetra Tech QI inc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-12-240

#### **DEMANDE D'ASSOUPLISSEMENT DES CRITÈRES POUR LA PRÉSENCE D'UN SERVICE DE GARDE DANS NOS ÉCOLES – COMMISSION SCOLAIRE DES MONTS-ET-MARÉES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane est une municipalité de seulement 936 habitants et qu'elle est une municipalité dévitalisée;

**CONSIDÉRANT QU'**il est très difficile, d'une année à l'autre, de combler les critères requis pour avoir la chance de posséder un service de garde dans notre école;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire, pour conserver nos familles dans notre municipalité et pour le développement de notre communauté de posséder un tel service;

**CONSIDÉRANT** la difficulté de combler le nombre d'inscriptions aux services de garde lors des journées pédagogiques;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**QU'**il soit primordial de revoir, par la Commission scolaire des Monts-et-Marées, les critères pour l'ouverture d'un service de garde en milieu scolaire pour les municipalités dévitalisées.

**QUE** la Commission scolaire des Monts-et-Marées devrait également revoir les exigences pour l'ouverture du service de garde lors des journées pédagogiques étant donné la situation difficile que vivent ces municipalités.

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 décembre 2021**

**QUE** cette résolution soit transmise à toutes les municipalités dévitalisées de la MRC de la Matanie et de la Matapédia et les inciter à entreprendre la même démarche pour la survie de leur service de garde dans leurs écoles.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**MRC DE LA MATANIE – COMPTE RENDU – SÉANCE DU MOIS DE NOVEMBRE 2021**

Monsieur le maire donne un compte rendu de la séance du mois de novembre 2021 de la MRC de la Matanie.

**AFFAIRES NOUVELLES :**

**2021-12-241**

**INSATISFACTION – SERVICE D'URBANISME DE LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane est insatisfaite des services du département de l'urbanisme de la MRC de la Matanie;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité juge important d'aviser la MRC de la Matanie de son insatisfaction et de prévoir une rencontre pour en discuter;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane informe la MRC de son insatisfaction des services obtenus de la part du département d'urbanisme.

**DE** prévoir une rencontre en janvier 2022 pour discuter des mécontentements de la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucun public présent

**2021-12-242**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

**DE** lever la séance ordinaire du 6 décembre 2021, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20 h 01.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

**Rémi Fortin**  
**Président de la séance**

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

---

**Rémi Fortin**  
**Maire**

---

**Joyce Bérubé**  
**Directrice générale**  
**et greffière-trésorière**